



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections**

**Arrêté SG/DCL/BRGE du 15 JUIN 2021**

**modifiant de l'arrêté du 31 mai 2021 portant modification de l'arrêté du 27 août 2021 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;
- Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Alexandre ROCHATTE ;
- Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2021 portant modification de l'arrêté du 27 août 2021 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur n° INTA2110958C du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle des élections départementales, régionales et des élections de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'organiser les lieux de vote en tenant compte de la situation d'épidémie de coronavirus Covid-19 et que les éléments ont été transmis avant le 31 mai 2021, date de début de la campagne électorale ;

Considérant l'absence de modification du périmètre des bureaux de vote concernés, s'agissant de la répartition géographique des électeurs des communes ;

*Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture*

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** - L'article 1 de l'arrêté du 31 mai 2021 portant modification de l'arrêté du 27 août 2021 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 est modifié pour les communes figurant en annexe du présent arrêté .

**Article 2** - Les maires des communes concernées par une modification du lieu de vote ont l'obligation d'informer les électeurs de la localisation du nouveau lieu de vote par tout moyen..

**Article 3** - Les autres articles demeurent inchangés.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et les maires des communes concernées sont chargés chacun de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Sébastien CAUWEL

**Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT .....: POINTE-A-PITRE

CIRCONSCRIPTION .....: 1ère CIRCONSCRIPTION

Commune .....: 101 – **ABYMES**

CANTON.....: 01 – LES ABYMES - 1

NOMBRE DE BUREAU DE VOTE.....: 16 (modifié)

BUREAU CENTRALISATEUR.....: **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

<b>DESIGNATION ET SIEGE</b>	<b>RESSORT</b>
<p><b>1er Bureau (modifié)</b> Centre de Ressources Robert HERTIN (CRA)</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Lot. Boisripeaux ( Toutes les voies) Cité Gal Delacroix, Rue Melville BLONCOURT, Lotissement La Roseraie, Rue Bougainvilliers, Résidence les Cocotiers, Rue Alfred MANIGARD, Rue Eugène LAMALLE, Rue Marcel LOLLIA, Rue Max CLAINVILLE, Rue Omer NANQUIN, Rue Saint-Ange DOULOU, Rue Yvonne THIMOTTE, Providence – Rue Guy BAGE.</p>
<p><b>2ème Bureau (modifié)</b> Maison des Jeunes (MJC)</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de:</b> Rue du Cimetière, Boisripeaux 2, Lot. Adelaïde, Maison de l'enfance, RN5, Bld du 10 mai, Rue du Renouveau, Rue de la Concertation, Rue Gaston THORIN, Résidence les Mimosas, Résidence Alamenda Boisripeaux, Avenue Léopold Sédar SENGHOR, Rue Frédéric JALTON, Centre Administratif de Boisripeaux, Allée Désiré NUISSIER, Allée Jean IGNACE, Bld du 10 mai 1981, Rue Alfred MANIGAR, Rue Berthilia CALMEL, Rue de la Concertation, Rue du Renouveau, Rue Gaston ADELAIDE, Rue Marius CULTIER, Rue Yvonne THIMOTTE.</p>
<p><b>3ème Bureau</b> Ecole Hilarion LEOGANE Rue de l'Abreuvoir Dothémare Ouest</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Morne Epingle, Providence (Ouest), Dothémare (Ouest), Rue AR Boisneuf (Ouest), Rue du Cimetière (Ouest), Belle Plaine, Gare Rosa, Golconde, Perrin, Rue Joseph CHAUDRIN, M.A.P.A Dothémare, Rue du Cimetière, Lot. Les Jardins de Perrin, Chemin de Belle Plaine, Chemin du Canal de Belle-Plaine, Route de Golconde Voie A,B,C et D, Route de Golconde, Rue Berthilia CALMEL, Rue Man FONE, Rue Nestor GYADINE, Rue des Palétuviers.</p>

**4ème Bureau**

Ecole Hilarion LEOGANE  
Rue de l'Abreuvoir  
Dothémare Ouest

**5ème Bureau**

Réfectoire JOSEPH-THEODORE 2  
Rue Toussaint Louverture  
Boisripeaux

**6ème Bureau**

Ecole Primaire JOSEPH-THEODORE  
Rue Toussaint LOUVERTURE  
Boisripeaux

**7ème Bureau**

Ecole Maternelle Maryse Onesippe  
Rue du Général Lacroix Boisripeaux  
(Créé)

**8ème Bureau**

Groupe scolaire du Raizet  
Boulevard de la rénovation Urbaine  
(modifié)

**9ème Bureau**

Groupe scolaire du Raizet  
Boulevard de la rénovation Urbaine  
(modifié)

**10ème Bureau**

Groupe scolaire du Raizet  
Boulevard de la rénovation Urbaine  
(modifié)

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Lotissement du stade, du Centre, Nérée-Dothémare, Nérée Providence, Boisripeaux I, Bld du 10 mai (Ouest), Rue du Dispensaire, Dothémare – Transit, Avenue Max CLAINVILLE, Voie n° 8 – Dothémare, Rue du Renouveau, Lot. De Providence, Dothémare, Boisripeaux, Providence, Résidence MATISSE, Lotissement Dothémare, Boulevard du 10 mai 1981, Impasse Félix EDINVAL, Impasse Joyeux Jean, Rue de l'Abreuvoir, Rue de la Mairie, Rue des Mombins, Rue des Quenettes, Rue des Surettes, Rue du Renouveau, Rue Eugène BIMANE, Rue Julien BAMBUCK, Rue Léon TAFIAL, Rue Loulou ORTHEZ, Rue Marcel RAMBLIERE, Rue Robert LOSIO, Rue Sosthène MALAHEL.

**Electeurs domiciliés dans les secteurs :** Résidence les lavandes, 4 Chemins (Ouest), Pointe d'Or (Ouest), la Redoute, Difort, Boisripeaux Bld du 10 Mai 1987, Lot.autour d'une piscine, Rés.de Difort.

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de:** Boisripeaux 3, Rési. Les Mouffias, Rés. Les Gestrams, Rés. Robert Céleste, Rés. Les Alouettes, Rés. Emeraude, Rés. Les Alamendas, Rés. Les Donjons, Rés. Tournesol, Rés. Cléopatre, Rés. Les Oeuillets, Rés.les Erythrines, Rés.les Ficus Pointe-D'or.

**Électeurs domiciliés dans les secteurs de:** Résidence les Lavandes, Rés. Les Eythrines, Résidence les Ficus Pointe D'Or, Résidence Tournesols, Lotissement autour d'une piscine, Résidence les Tournesols Pointe D'Or, Résidence Anthurium, Résidence les Surelles.

**Electeurs domiciliés dans les rues:** J. Jaurès (N° impairs), Sainte-Anne, des Roses, des Hibiscus, des Ecoles (partie sud). Avenue Marchal Leclerc (Partie Nord-Est de la Rue J. Jaurès à la rue des écoles), G. Bach, Gal de Gaulle, Allées Atlantique et Acajour, Alizés D.E, Rés. Kalpata, Le Raizet, Résidence Alizés , Alizés B , Alizés A, Alizés C , Cour BOUCARD-Vieux Bourg ,Cour NEGRE

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de:**Immeuble Leclerc, Rue des Eucalyptus, des Saintes Allées Diane, Diamant, Derby, Delta, douze, Dorade, Domino, Duo, Dentelle, Avenues Maréchal Leclerc (parties Sud-Est, de l'immeuble Leclerc à la rue J. Jaurès), Gal de Gaulle entre rue des saintes et rue J. Jaurès. Allées Bagatelle, Bengali, Bambou, Bergère,Bel Air (N° pairs), Isabelle, Ivoire, Iguane, Immortelle, Iris , Guitare, Goyave, Galante Allées

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Saint-Michel, des Amandiers, des Ecoles (Nord-N° impairs) Avenues G. Bach (de l'angle de la rue des écoles à la rue des Amandiers), Maréchal Leclerc (Ouest de l'Allée de Bel Air à la rue des écoles, Lot CNET-CREPS, Cité Darboussier, Aviation Civile, Plateau Ferrand, Cité Hibiscus, Cour Charneau, Morne Vergain, Rés. les Pastiflores, Cité de la voie ferrée, Carrefour Rocate, Toutes cours situées à l'Ouest de la RN5 ; Rés. LOUPITI, Centre Gérontologie du Raizet, Cité Jardin du Raizet

<p><b>11ème Bureau</b> Groupe scolaire du Raizet Boulevard de la rénovation Urbaine (modifié)</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de:</b> Résidence Méline, Emeline, Papyrus, R-S Nabajoth, Cour Capou, Rés. Frangipaniers, Rés. La Mangrove, Rés. Carambole, Rés. Lasserre, Rés. Les Nénuphars, Rés. Les Poiriers, Rés Les Vanilles.</p>
<p><b>12ème Bureau</b> Groupe scolaire du Raizet Boulevard de la rénovation Urbaine (modifié)</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Résidence les seuils, Résidence les Quartiers. Résidence les Fourgères le Raizet, Résidence les quartiers 2</p>
<p><b>13ème Bureau</b> Groupe scolaire du Raizet Boulevard de la rénovation Urbaine (modifié)</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de:</b> les Esses, les Carbets, Rue Marie-Galante, Avenue Maréchal Leclerc (Sud-Est jusqu'à la limite de la rue des Saintes), Avenue Gal de Gaulle, (Sud jusqu'à la limite de la rue des Saintes)</p>
<p><b>14ème Bureau</b> Groupe scolaire Grand Camp Le Parc Parc de Grand-Camp</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les résidences de :</b> Belvédère, Les Myosotis, Dominique, Immeuble Résolu, Sandragon, Gommier, Magnolia , Nubret , Balisier, Malimbe, Acomat. Grand-Camp Plaine, Capitaine POINT. Capitaine Grammont, Laffitte, Rés. Les Sylphides</p>
<p><b>15ème Bureau</b> Groupe scolaire Grand Camp Le Parc Parc de Grand-Camp</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Capitaine Murphy, Grammont, Moede, Langlois,, Grassin, Point, Lafitte, Cavay, Résidence Les Canelles, Résidence Chicane, Marbri.</p>
<p><b>16ème Bureau</b> École de Grand-Camp II</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de:</b> Miquel, Auto Guadeloupe, Tour 72, Résidence Vieux-Bourg, La Distillerie, les Collinettes, Carrefour Vieux-Bourg. Tous les cours situées au Sud de la RN5, cour Boucard, Rés Miquel, , Rés. Alamanda, Rés. Air-France</p>

CANTON..... : 02- LES ABYMES - 2

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE...: 23

BUREAU CENTRALISATEUR.....: Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

DESIGNATION ET SIEGE	RESSORT
<p><b>17ème Bureau</b> Centre Communal d'action sociale Rue Général DELACROIX</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Rue A.R. Boisneuf, Bd JN Olimé, Rue M. Flory, Rue Gal Delacroix, Rue Delgrès, Rue C. Dain, Rue Félix Eboué, Cour Naigre, Dothémare Centre Salle des fêtes, Derrière ancienne Mairie, Rue de Boucherville, Rue Derrière le C.E.G, Place Poujade ou Place du Marché, Petite Guinee, Rue Légitimus, Quartier de Nérée, Rue du Marché, Dothémare, Rue de la Mairie, Bourg, Impasse Emmanuel Naigre, Rue Jean-Noël Olimé, Place du Marché, Rue Antonin Zorobabel, Rue Emmanuel Naigre, Rue de la salle des fêtes. Terrain BALAY Bazin, Bazin Boisripeaux, Route N 5 Boisripeaux Maison de l'Enfance, Bazin Terrain Clermont SENNOAJ, Bazin Terrain HIJAR, Rue Général DELACROIX, Boisripeaux Terrain CHABUS, Rue de BAZIN, Lieu dit : Bazin</p>

**18ème Bureau**

Ecole Elémentaire Marcel LACOMA  
Dothémare  
Cité Dothémare Boulevard ZAMI

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Nérée, Providence, Rue de Nérée, Terrain Almore, Gendarmerie Dothémare, Résidence MANET, Résidence VAN GOGH, Résidence PICASSO, Résidence FRUYAPEN Salle d'asile, Résidence GAUGUIN Providence, Résidence MATISSE, Nérée, Route de Salle d'Asile, Rue Achile René Boisneuf, Rue Amédé ABARRE, Résidence Toulouse LAUTREC. Résidence Héliconias, Résidence les Frangipanniers

**19ème Bureau**

Ecole Elémentaire Marcel LACOMA  
Dothémare  
Cité Dothémare Boulevard ZAMI

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Nérée Petit-Coin, Allée des Papillons, Allées des boutons d'or, Allée des Ananas, Cité Dothémare, Rue des Bougainvilliers, Boulevard ZAMI, Allée Jasménia, Dothémare Cantine Scolaire, Rue Fraterna Voie Nouvelle, Impasse Deby JOAILLE, Allée des Bougainvilliers, Rue Joseph EDOM, Rue Pierre DEBLACIAT, Rue de la ravine de Nérée. Rue Amédé ABARRE, Rés. Les Jardins de Providence, Boulevard Jean-Noël OLIME, Salle d'Asile

**20ème Bureau**

Ecole Elémentaire Pierre FERMEY  
Dothémare  
Boulevard ZAMI

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Nérée, Terrain VESPASIEN, Terrain Gisèle, Route de Bazin Nérée, Rue Général Delacroix (Sud), Rue M.Flory (Est), Terrain KOMLA, Nérée Bazin, Terrain FIFI Nérée, Terrain Dihal Nérée, Terrain MEDERIC Nérée, Terrain BERCEL, Cour Bordelais Nérée, Terrain LEGRAND, Terrain Babylas Bazin, Terrain Hélan Bazin, Bazin, Rue Nicolas LUDGER, Impasse FIFI Impasse GRO-FERLANDE, Impasse KOMLA, Impasse Milo BLANC, Rue Agénor COMBE, Rue Edmond JALTON, Rue Gervais ANASTHASE, Rue MEDERIC, Terrain Gisèle Voie A, Terrain Gisèle Voie B, Terrain HELAN, Terrain SERVANT.

**21ème Bureau**

École Maternelle Narcisse GEOFFROY  
Rue Albertin LANDRE  
DOUBS

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Chazeau (Jusqu'au carrefour de Lebraire Morne-à-L'Eau, Rue René COQ, Chemin de la Digue FIDELIN, Route de Beausoleil, Coulée Zebzi, Rue Caco NESTAR, Beausoleil.

**22ème Bureau**

Ecole Maternelle Etienne AZEDE DOUBS  
Rue Albertin LANDRE  
DOUBS

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Tamarin, David, Route de Beausoleil, Coulée Zebzi, Rue Caco NESTAR, Beausoleil, Route de Chazeau, Route de cocoyer Pointe D'or, Chemin de la Balance, Lotissement de la Pointe du Palais, Rue Calixte FRANCOIS, Rue René ROSEL, Rue Saint-Cloud LEFFET.

**23ème Bureau**

Ecole Elémentaire Narcisse  
GEOFFROY DOUBS  
Rue Albertin LANDRE  
DOUBS

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de:** Electeurs de Doubs, Chazeau (Entre Carrefour de Doubs et l'Eglise), Route de Pave, Rés VALMONTANA, Route de Lojol Gossin, Route de Pointe D'Or, Doubs, Rue Albertin LANDRE, Rue Maxime DELOUMEAUX.

**24ème Bureau**

Ecole élémentaire Narcisse GEOFFROY  
Rue Albertin LANDRE  
DOUBS

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de:** Tamarin, Jaspard-Desravinières, Bois à Diable, Beau-Soleil, Dix fontaines, Chazeau. Route de Jaspard Beausoleil, Jaspard Route de Desravinières, David, Rue Israël ROBIN, Route de Beausoleil, Route Belle Fontaine, Route de Jaspard, Rue Berton GASTON.

**25ème Bureau**

Ecole primaire Jean Noël OLME COMA  
COMA

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Route de Coma (Ouest-Est), Papin Beausoleil Route de Papin, 3 Chemins Coma Boisvin, Route de Papin, Fonds Abricot Coma, Rue Joule LONGFORT.

**26ème Bureau**

Ecole de Maurice SAINT-PIERRE  
Secteur EST  
Boisvin Route de Boisvin

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Celigny Nord, Boisvin, La Verdure à partir du Pont de Mahé, Route de Boisvin, Rue Célestin DURIMEL, Route de Beausoleil, Route de LORDON

**27ème Bureau**

Ecole de Maurice SAINT-PIERRE  
Secteur EST  
Boisvin Route de Boisvin

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Bouliqui, Masselas, Section Boisvin, Route de Blanchard, Route de Bouliqui, Blanchard Beausoleil

**28ème Bureau**

Ecole de Boricaud  
BORICAUD

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Boricaud, Bonne-Terre, Belle Place, Dubisquet, 3 chemins Lebraire, Haut Chazeau (Jusqu'à la limite de Morne-à-l'Eau).

**29ème Bureau**

Ecole JOSEPH-THEODORE Faustin  
Rue Toussaint LOUVERTURE  
Boisripeaux

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Mahé, 3 chemins Nérée, , Rés. Bois Joli, , Route Bellance 4 Chemins, Rés Ariane, Rue Hubert FAROUIL, Rue F. JALTON, BAZIN Boisripeaux ; Terrain Sennoaj Sainte-Croix Bazin ; Terrain Bazin BALAY ; Terrain MEDERIC Bazin ; Lotissement Bois Joli ; Rés Tamaya ; Imp Chelly BALAY

**30ème Bureau**

Ecole JOSEPH-THEODORE Faustin  
Rue Toussaint LOUVERTURE  
Boisripeaux

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Boisripeaux, 4 Chemins, Bellance, Desravinières, Terrain Sennoaj François, Terrain Deloumeaux Bazin, Rue Jeanne OPITZ, Rue Tertulien AZEDE, Terrain LOUISOR Desravinières, Résidence Sapotilles, Rue Marin BONINE, Route de Bazin, Bazin RN5

**31ème Bureau**

Ecole JOSEPH-THEODORE Faustin  
Rue Toussaint LOUVERTURE  
Boisripeaux

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Tamarin, 4 Chemins, Cité Pointe-D'Or, Simonet, Morne Belise, 4 Chemins, Rés. Théose et R. BOURGUIGNON, Lotissement Village Caduc ; Route de Caduc ; Route de Palais Royal ; Village Caduc Voie A, B, C

**32ème Bureau**

Réfectoire Ecole Maurice SAINT-PIERRE  
(Secteur Sud)  
Boisvin, Route de Boisvin

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Lotissement de Pointe-D'Or, Palais Royal ; La Redoute, Rue Aurélie NANKY, Résidence Calebassiers Rue des Myosotis, Rue des Nénuphars, Rue des Orangers.

<p><b>33ème Bureau</b> Ecole Maurice SAINT-PIERRE (Secteur Sud) Boisvin Route de Boisvin</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Boisvin (jusqu'au carrefour de fonds Bambou),Route de Boisvin ; Rue Tiburce CLAUDEON, BOZON, Rue Charlemagne OLIME, Rue Marin BONINE, Rue Tertulien AZEDE, Route de LORDON</p>
<p><b>34ème Bureau</b> Ecole Maurice SAINT-PIERRE (Secteur Sud) Boisvin Route de Boisvin</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Route de Boisvin, Fonds Bambou, Boisvin, BOISVIN, Bonnier, Route de la verdure, Rue Martin HENRY</p>
<p><b>35ème Bureau</b> Ecole Elémentaire L.KOALY THEOPHILE Caraque – Rue Charlemagne NIAVET Caraque</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Providence (Est), Salle d'Asile (Est), Caraque (Est), Bois de Rose, Rue Rodrigue BORDEE.</p>
<p><b>36ème Bureau</b> Ecole Elémentaire L.KOALY THEOPHILE Caraque – Rue Charlemagne NIAVET Caraque</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> 3 Chemins Caraque (Ouest), Rabrun, Bauzon, Caraque (Ouest).</p>
<p><b>37ème Bureau</b> Ecole Elémentaire L.KOALY THEOPHILE Caraque – Rue Charlemagne NIAVET Caraque</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Caraque</p>
<p><b>38ème Bureau</b> Ecole Primaire Joseph NUISSIER (Petit Pérou) - Rue des Bégonias Petit-Pérou</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Terrasson, Pagès, Rue des coquelicots, Rue des Tournesols Petit-Pérou, Rue des Ylangs-Ylangs, Rue des Bégonias, Rue Indigo, Route de Terrasson Bellevue Pagès.</p>
<p><b>39ème Bureau</b> Ecole Primaire Joseph NUISSIER (Petit Pérou) - Rue des Bégonias Petit-Pérou</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Rés. Les Balisiers, Les Manguiers, Les Lauriers, Petit-Pérou, Route de Pagès, Rue Rogrigue YOUYOUTE, Rue Jacob BOUCARD, Rue Emmanuel DESVARIEUX, Route de Pagès, PETIT-PÉROU, BALISIERS</p>

CANTON..... : 3 – LES ABYMES – 3

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE...: 12

BUREAU CENTRALISATEUR.....: Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

DESIGNATION ET SIEGE	RESSORT
<p><b>40ème Bureau</b> Ecole de Besson Route de Besson</p>	<p><b>Electeurs domiciliés dans les secteurs de :</b> Besson, Fromager, Bois de Rose Cocoyer, Route de Fromager, Lot. Beltegeuse, Tonnelle Besson, Route de Labrousse, Route de Baimbridge.</p>



**41ème Bureau**

Réfectoire Ecole de Besson  
Route de Besson

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Chauvel, Route de Besson, Rés. Air France, Résidence Lian, Route de Baimbridge, Route de Dugazon, Route de Daran, Rue du Morne Fleury, Res Beltegeuse, Tonnelle Besson, Fromager, Route de Tonnelle

**42ème Bureau**

Ecole Louis DELGRES  
Bd des Héros Anquetil

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Mamiel, Caserne Petit-Pérou, Résidence Morne Caruel, Les Madères, Lot Flory, Les Alpinias, Cité Petit-Acajou Bât A-B-C-D, Carrefour SODEGA, Terrain Montlouis, Pagès, Ré. Marguerite, Appoline, Armelle, Prisca, Avenir Caruel, Yvelise, Cité Petit-Acajou, CitéDesboisvieux, Groupe Elsy, Dugazon Pennel.

**43ème Bureau**

Ecole Louis DELGRES  
Bd des Héros Anquetil

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Résidences Les Saintes, Désirade, du Lycée, Anquetil 1, 2,3,4, Tour Anquetil, Cour Montella, Jardin d'Essais, Rés. ALOES.

**44ème Bureau**

Ecole Joseph IGNACE  
Bd des Héros Anquetil

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Baimbridge, Anquetil 5, Résidence St Luc, Terrain Cayol, Terrain Louisor, Cité Bunel, Les Géraniums, Cour Petit, Rés. Ananas, Lot Gilles, Immeuble PTT.

**45ème Bureau**

Ecole Joseph IGNACE  
Bd des Héros Anquetil

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Cour Mercy, Pont Matelot, Cour Mombruno, Jardins d'Alexandre. Imm. Air France, Ecole Normale, Morne Ferret, Lacroix, Cour Plumain, Ecole des Sœurs, Rés. Les Manguiers, Cité Audebert, Rés. Dugazon, Les Jardins de Baimbridge, Dugazon Pennel, Cour Petit Chauvel, Route de chauvel, Morne Chauvel, Piscine Intercommunale, Le clos de notre Dame

**46ème Bureau**

Ecole Louis DELGRES  
BAIMBRIDGE

**Electeurs domiciliés dans le secteur de :** Cité Notre Dame, Résidences : Petit-Pérou, Grande-Terre, Marie-Galante, les Goyaviers, Lycée de Baimbridge, Cour Popotte, Morne Fleuret, Domaine de Dugazon, Rés. Petit-Acajou, Rés. Les Champs, Pennel Fromager, Dugazon, Quartier Dugazon.

**47ème Bureau**

Mairie Annexe de LACROIX  
Quartier de LACROIX

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** l'Assainissement, Lacroix, Rés. les Fourgères, Res Bois de rose Lacroix

**48ème Bureau**

Ecole Elémentaire C. CAMPBELL  
(Admiral T)  
Boissard

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de:** Cours Flory, Terrain Hilan, Boissard, Terrain Sonis, Morne Valentino, Morne Papin.

**49ème Bureau**

Ecole Elémentaire Thimoté GENDREY  
(Carénage)  
Rue de l'Université Morne l'Hermitage  
Chaufour

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Lafond, Morne Udol, Rocado.

**50ème Bureau**

Ecole Elémentaire Thimoté GENDREY  
(Carénage)  
Rue de l'Université Morne de  
l'Hermitage  
Chauffour

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Carénage, Route de Chauvel (partie sud) Besson (jusqu'au chemin de tonnelle), Cité L. Mathieu, Morne Ballet Cour Torudu, cour Rotin, Cour Néjin.

**51ème Bureau**

Ecole Elémentaire Thimoté GENDREY  
(Carénage)

**Electeurs domiciliés dans les secteurs de :** Morne Bernus, Plateau Montmartre, Morne Jolivière, Morne Lacrosse, Hopital, Ricou, CHRU, Blanchard, Chauffour, Carénage